

DEPARTEMENT
VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT
ARGENTEUIL
CANTON
TAVERNY
COMMUNE
BESSANCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N°29/2024

DECISION

Demande de subvention à la Région Ile De France

**ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE
POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE BESSANCOURT**

Le Maire, Jean-Christophe POULET,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation du Conseil municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 01-08-07-20 du 8 juillet 2020 ;

Considérant le projet suivant :

- Acquisition d'un véhicule électrique pour 10 136,12 € H.T.

Considérant que ce projet est éligible à la demande de subvention à la Région Ile De France à hauteur de 50% du montant H.T de l'achat pour chaque véhicule ;

DECIDE

Article 1^{er} : de solliciter, pour le projet :

- Acquisition d'un véhicule électrique pour 10 136,12 € H.T.

la subvention à la Région Ile De France

Article 2 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de Bessancourt est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Val d'Oise.

Fait à Bessancourt, le 19 septembre 2024

Le Maire,
Jean-Christophe POULET

